

Document explicatif – modification réglementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Règlement établissant une contribution pour fins de logement social
Résumé	Règlement établissant une contribution (financière, en logements ou en terrain) pour financer la construction de logements sociaux.
Concordance	Non
Date	2 septembre 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1 à 27
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	Règlement établissant une contribution pour fins de logement social : <ul style="list-style-type: none">- Établit une contribution de 2 225 \$ par logement pour les permis de construction d'un immeuble de 4 logements ou plus. La contribution peut également être faite par la cession d'un terrain.- Établit les modalités de versement d'une contribution et la nature des ententes requises.
Approbaton référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	145.30.1 et suivants